



MÉCANISATION, SOUS-TRAITANCE...

La direction continue de s'attaquer à la masse salariale, sans dialogue sociale et sans aucun respect de la loi !

Alors que le CSE n'est pas encore constitué, la direction d'Adrexo, sans aucune concertation avec les organisations syndicales et de façon hâtive, diminue drastiquement la masse salariale dans les secteurs de la mécanisation et de la sous-traitance.

Sur les PO (périmètres opérationnels) de Nice 1, Nice 2, Cannes, Antibes et Menton où les poignées préparées arrivent maintenant directement du centre de Sorgue, beaucoup de distributeurs (surtout les gros contrats de plus de 24h ou en temps plein) se voient proposer, sous contrainte, une baisse importante du nombre d'heures prévues par leur contrat travail. S'ils refusent, les managers leur demandent tout simplement de démissionner alors que la perte financière en indemnité kilométrique et en temps de trajet pour les feuilles de routes qui comportent plusieurs secteurs vient s'ajouter à cette baisse déjà importante de leur salaire.

Partout sur le territoire national dans les centres concernés par la sous-traitance, le même scénario se répète et dans les mêmes conditions de brutalité extrême.

Pourtant, tout ceci est **totale**ment illégal ! Seul le salarié peut demander, par écrit, la baisse de ses heures inscrites dans son contrat de travail. Ce n'est pas à l'employeur de le décider de façon unilatérale. Alors si vous êtes confrontés à ce genre de situation, contactez la CGT pour qu'elle puisse défendre vos droits.

LA CGT NE SIGNE PAS N'IMPORTE QUOI !

Un syndicat, proche de la direction, reproche à la CGT de ne signer aucun accord d'entreprise chez Adrexo... Comment peut-on proférer de telles inepties ? La CGT est l'organisation syndicale qui négocie et signe le plus d'accord en France. Le jour où la direction d'Adrexo appliquera le principe des « négociations loyales et sérieuses » et qu'un projet d'accord, favorable aux salariés, sera proposé à la CGT Adrexo, elle le signera. Mais jamais elle ne signera d'accord à l'encontre des intérêts des salariés sous la pression des syndicats réformistes !

C'est pourquoi notre organisation syndicale a refusé de signer l'accord « temps badgé » qui prévoyait le report du paiement de la distribution au réel de janvier à août 2017. En effet, cet accord, signé par 2 syndicats de salariés FO et la CAT, permettant simplement à nos patrons d'avoir le temps nécessaire pour inventer un blocage de la mesure du temps de travail via la badgeuse, laissait ainsi les distributeurs 7 mois de plus avec des heures de travail non payées.

Si l'accusation portait sur la non signature de la CGT Adrexo au bas de cette sorte d'accord, alors elle l'assume totalement et, à l'avenir, elle continuera à dénoncer les magouilles patronales plutôt que de s'aligner sur ceux qui leurs donnent une légitimité !

Montreuil, le 8 février 2021